



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE - PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de modernisation de la gare d'Austerlitz et de construction de l'ensemble immobilier A7/A8, boulevard de l'Hôpital à Paris, 13^e arrondissement

En exécution de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique préalable à la délivrance du permis de construire (valant également autorisation d'exploitation commerciale) et de l'autorisation environnementale du projet de modernisation de la gare d'Austerlitz et de construction de l'ensemble immobilier A7/A8, boulevard de l'Hôpital à Paris, 13^e arrondissement sera ouverte **du lundi 29 juin à 8H30 au vendredi 31 juillet 2020 à 17h**, soit pendant 33 jours consécutifs, à la demande des cinq maîtres d'ouvrage : SNC PARIS AUSTERLITZ A7A8 (KAUFMAN & BROAD) - 127, avenue Charles de Gaulle 92207 Neuilly-sur-Seine Cedex, SNC ALTA AUSTERLITZ (ALTAREA) - 87, rue Richelieu 75002 Paris, SNCF GARES & CONNEXIONS - 16, avenue d'Ivry 75634 Paris Cedex 13, ELOGIE SIEMP - 8 boulevard d'Indochine 75019 Paris et INDIGO INFRA France - 1, place des Degrés / TSA 43214 92919 La Défense, représentés par SNCF GARES & CONNEXIONS.

Cette enquête porte sur la demande de permis de construire unique n° PC 075 113 19 P0020, déposée le 20 mai 2019 par les cinq maîtres d'ouvrages précités et sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 27 mai 2019 par la SNC PARIS AUSTERLITZ A7A8 (KAUFMAN & BROAD). Les travaux, ouvrages et constructions prévus par le projet de modernisation de la gare d'Austerlitz et de construction de l'ensemble immobilier A7A8 comprennent notamment :

- une surface de plancher totale d'environ 91 679 m² pour l'ensemble immobilier A7A8 dont 52 146 m² de bureaux, 11 563 m² de logements, 6 562 m² d'hébergement hôtelier, 19 833 m² de commerces dont 3 371 m² créés par changement de destination et 5 455 m² de locaux de service public ou d'intérêt collectif dont 508 m² créés par changement de destination. Un parking privé et public ainsi qu'une dépose-minute feront également partie des programmes de l'ensemble immobilier A7A8.

- la modernisation de la gare d'Austerlitz, notamment la création d'espaces de circulation publique sous la grande halle voyageurs, la création d'espaces de services et de commerces dans la gare et sur la cour Muséum, la rénovation de l'aile Muséum (toitures, façades, menuiseries), la restauration des façades intérieures et extérieures du pavillon de l'Horloge, du hall Seine, du rez-de-chaussée du bâtiment interstitiel et la toiture du hall Seine, la construction de la rampe Muséum. Pour ces travaux, une surface de plancher totale d'environ 6 322 m² est créée, dont 4 820 m² de commerces, 1 502 m² de locaux de service public ou d'intérêt collectif.

Le dossier d'enquête, composé notamment de la note de présentation non technique – informations juridiques et administratives (pièce A), d'une étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage (pièce B), du dossier de demande de permis de construire (pièce C), du dossier de demande d'exploitation commerciale (pièce D), des autres avis formulés dans le cadre de l'instruction du permis de construire (pièce E), de la demande d'autorisation environnementale (pièce F), de l'étude d'impact ZAC Paris Rive Gauche de septembre 2009 (pièce G), du bilan des concertations réglementaires et non réglementaires (Pièce H) ainsi que des registres

d'enquête publique, seront déposés à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris (siège de l'enquête), 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15, consultables aux heures habituelles d'ouverture et dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés en semaine du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- à la maison des projets – 11 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris.

- à la Gare d'Austerlitz – espace service, face à la voie n°4

Et sous une forme dématérialisée via :

- le site internet dédié à l'enquête publique : <http://projet-austerlitz.enquetepublique.net>

- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public à la maison des projets et à la gare d'Austerlitz.

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Paris, ainsi constituée :

La présidente :

Mme Marie-Claire EUSTACHE, architecte-urbaniste, programmiste.

Les membres titulaires :

M. Yves NAUDET, architecte DPLG, retraité

M. Vincent HIBON, ingénieur, consultant expert forestier

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra :

- les faire connaître en les consignant pendant la durée de l'enquête publique sur le registre d'enquête prévu à cet effet au siège de l'enquête et dans chaque lieu d'enquête cité ci-dessus.

- les consigner sur le registre dématérialisé via :

- le site internet dédié à l'enquête publique : <http://projet-austerlitz.enquetepublique.net>

- l'adresse de courriel :

projet-austerlitz@enquetepublique.net

- les adresser par écrit au siège de l'enquête : à l'attention de Madame Marie-Claire EUSTACHE, présidente de la commission d'enquête Gare d'Austerlitz, Préfecture de Paris et d'Île-de-France – UDEA 75 - 5, rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15.

De plus, un registre sera mis à la disposition du public lors des permanences effectuées par un membre de la commission d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux mentionnés ci-dessous, aux jours et heures suivants :

=> à la maison des projets, 11 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris

• samedi	4	juillet	de	16h	à	19h
• jeudi	9	juillet	de	16h	à	19h
• samedi	18	juillet	de	16h	à	19h

• vendredi	24	juillet	de	9h	à	12h
• jeudi	30	juillet	de	15h	à	18h

=> à la gare d'Austerlitz – espace services, face à la voie n°4

• mardi	7	juillet	de	16h	à	19h
• mercredi	15	juillet	de	16h	à	19h
• samedi	18	juillet	de	16h	à	19h
• mardi	21	juillet	de	9h	à	12h
• jeudi	30	juillet	de	16h	à	19h

En raison de l'épidémie liée au covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes, notamment lors des permanences.

De plus, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous, à réserver dans les créneaux indiqués ci-dessous, par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://projet-austerlitz.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01 83 62 51 67 (joignable du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

=> Dates des permanences par audio conférence :

• lundi	20	juillet	de	18h	à	21h
• mercredi	22	juillet	de	13h	à	16h
• mardi	28	juillet	de	12h	à	15h

Une réunion d'information et d'échanges avec le public, sous forme dématérialisée via une plateforme : <http://www.reunion-publique-projet-austerlitz.com>, sera organisée le mercredi 8 juillet 2020 de 20 h à 23 h.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée à l'adresse suivante Projet-Gare-Austerlitz-a7a8@sncf.fr ou par courrier adressé à Direction de Projet Paris Austerlitz, SNCF GARES & CONNEXIONS, 16, Avenue d'Ivry, 75634 Paris Cedex 13.

La commission d'enquête établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions et avis motivés, pour chaque objet de l'enquête, dans un délai d'un mois à compter de la réception des registres de l'enquête. Le rapport, les conclusions et avis motivés de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies du 5^e, 13^e arrondissements de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>.

À l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement, la SNCF se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire présentée par les cinq maîtres d'ouvrage. Cet arrêté vaudra également autorisation d'exploitation commerciale.

De même, conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.